

## Conseil d'administration

Mardi 27 octobre 2022- Compte-rendu

### SONT PRÉSENTS :

- M. TELLIER, (*proviseur du lycée*), M. RICHARD (*proviseur adjoint*), Mme MONNIER(*gestionnaire-agent comptable*), Mme TORDJMAN (CPE)
- Mmes CHATELLIER-SROUR, GUEVENEUX-HANTRAYE, GUILLOU, ROUSSEAU, MM. BOURGOIN, GIRAUD (*représentant(e)s des personnels d'éducation*) ;
- Mmes HENNET, SERVEAUX, M. CHAICH (*représentant(e)s ATOSS*) ;
- Mmes BACONNAIS, BIZEUL, SOCCARD (*représentantes des élèves*) ;
- Mme BELLEVERGUE, M. PERSAN (*représentant(e)s des parents d'élèves*) ;
- Mme VAIRE (représentante commune de BLAIN) ;
- Mme BROUSSARD (personnalité qualifiée).

### SONT EXCUSÉS :

- Mmes LAMBIN, PAQUIER, MM GUERIN, ROUSSET (*représentant(e)s des parents d'élèves*) ;
- MM BUF (Conseiller régional), GUYOT (Conseiller régional) ;
- Mme DOUCHIN (Communauté de communes).

## ORDRE DU JOUR

### **I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**

- Nomination de l'amphithéâtre Samuel Paty
- Modalités élections parents d'élèves conseil d'administration
- Répartition logement de fonction (par fonction)
- Contrat d'engagement Prix Lire-Elire
- Convention mise à disposition exposition « La Ruche »
- Convention exposition in situ FRAC
- Convention Expo Quizz – Vie scolaire
- Adhésion et Conventions Planning Familial
- Adhésion et conventions AOREVEN
- Contrats et conventions – Exercice 2023

### **II. AFFAIRES FINANCIÈRES :**

- Sortie Lycéens au Cinéma
- Sortie Cinéma Lettres
- Frais de réception
- Décision budgétaire modificative
- Modalités d'attribution des aides sociales
- Tarifs du service de restauration - 2023
- Tarifs dégradations - 2023
- Durées d'amortissement – 2023
- Modalités d'utilisation de la taxe d'apprentissage - 2023

### **III. QUESTIONS PEDAGOGIQUES :**

- Bilan rentrée 2022
- Répartition des IMP

### **IV. QUESTIONS DIVERSES :**

M. TELLIER, proviseur, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18h22. Le quorum de 20 membres présents étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

M. RICHARD, proviseur adjoint, assure le secrétariat de la séance.

▪ **Approbation du procès-verbal du conseil du 27 juin 2022**

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'approbation du procès-verbal du conseil du 27 juin 2022

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 27 juin 2022**

**I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**

▪ **Nomination de l'amphithéâtre Samuel Paty**

Monsieur le Proviseur explique que plusieurs enseignants avaient envisagé que l'amphithéâtre puisse porter le nom de Samuel PATY. Après avoir consulté le service juridique du Rectorat, les doutes juridiques concernant cette possibilité ont pu être levés.

Monsieur GIRAUD, représentant des enseignants, regrette que ce nom puisse être envisagé pour nommer l'amphithéâtre de l'établissement, considérant que cette identification rappellera constamment une scène d'horreur. Il propose que le nom d'un ancien professeur de l'établissement puisse être choisi.

Madame ROUSSEAU, représentante des enseignants, rejoint l'avis de M. GIRAUD et considère que d'autres actions peuvent être menées en faveur de la laïcité et que ce choix n'est donc pas une priorité.

Madame TORDJMAN, CPE, rappelle le contexte de cette proposition qui avait été initialement réalisée par un enseignant.

Madame CHATELLIER-SROUR, représentante des parents d'élèves, suggère que les élèves soient impliqués dans ce choix et qu'ils puissent s'exprimer pour choisir le nom de l'amphithéâtre.

Monsieur PERSAN et Mme BELLEVERGUE, représentants des parents d'élèves s'associent à ces propos et rejoignent l'avis des enseignants.

Monsieur le Proviseur synthétise la discussion et indique qu'il associera les enseignants volontaires pour organiser une réflexion plus importante sur l'opportunité et les modalités de dénomination de l'amphithéâtre.

▪ **Modalités des élections parents d'élèves au conseil d'administration**

Madame MONNIER rappelle les modalités d'élection ainsi que la possibilité offerte par la circulaire de permettre des élections uniquement par correspondance. Cette démarche nouvelle présente plusieurs avantages, mais reste cependant soumise à l'avis du conseil d'administration.

M. TELLIER, proviseur, soumet donc au vote l'approbation des modalités de vote des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration pour l'année scolaire 2022-2023

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Approbation à l'unanimité des modalités de vote des représentants des parents d'élèves**

▪ **Répartition logement de fonction (par fonction)**

Madame MONNIER explique les principes d'attribution des logements de fonction.

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote la répartition des logements de fonction (par fonction)

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Approbation à l'unanimité de la répartition des logements de fonction (par fonction)**

▪ **Contrat d'engagement Prix Lire-Elire**

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote la passation du contrat d'engagement avec l'auteur Laurent PETITMANGIN pour son intervention dans le cadre du Prix Lire-Elire le 9 décembre.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Approbation à l'unanimité la passation du contrat d'engagement avec l'auteur Laurent PETITMANGIN pour son intervention dans le cadre du Prix Lire-Elire le 9 décembre.**

▪ **Convention mise à disposition exposition « La Ruche »**

Madame MONNIER présente le projet ainsi que la convention

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention de mise à disposition de l'exposition « La Ruche » avec la DRAC du 5 mai au 2 juin 2023.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Autorisation à l'unanimité pour le chef d'établissement de signer la convention de mise à disposition de l'exposition « La Ruche » avec la DRAC du 5 mai au 2 juin 2023.**

▪ **Convention exposition in situ FRAC**

Madame MONNIER présente le projet ainsi que la convention

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention avec l'artiste Antoine CACLIN pour l'exposition « Expose InSitu » du 10 janvier au 7 février 2023

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Autorisation à l'unanimité l'autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention avec l'artiste Antoine CACLIN pour l'exposition « Expose InSitu » du 10 janvier au 7 février 2023**

▪ **Convention Expo Quizz – Vie scolaire**

Madame MONNIER présente la convention.

Madame TORDJMAN, CPE, complète la présentation en décrivant l'exposition prévue du 11 au 14 avril 2023 ainsi que les objectifs de l'action.

Mme BROUSSARD explique que cette thématique est travaillée depuis plusieurs années au lycée et avait donné lieu à la création d'un blog par les lycéens. Elle présente, à cette occasion, la version papier de ce travail.

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention « Expoquizz-égalité filles garçons parlons-en ! » avec la Mission Académique pour un prêt lors du 11 au 14 avril 2023.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Autorisation à l'unanimité pour le chef d'établissement de signer la convention « Expoquizz-égalité filles garçons parlons-en ! » avec la Mission Académique pour un prêt lors du 11 au 14 avril 2023.**

▪ **Adhésion et Conventions Planning Familial**

Madame MONNIER présente le projet (2 interventions du planning familial le mardi 18 octobre) ainsi que la convention qui permettrait la réalisation de cette action.

Madame TORDJMAN, CPE, précise les modalités de l'intervention.

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention avec le planning familial dans le cadre de la formation des représentants élèves de première.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Autorisation à l'unanimité pour le chef d'établissement de signer la convention avec le planning familial dans le cadre de la formation des représentants élèves de première.**

▪ **Adhésion et conventions AROEVEN**

Madame MONNIER présente le projet (2 interventions : 6 octobre / lundi 14 novembre) ainsi que la convention qui permettrait la réalisation de cette action.

Madame TORDJMAN, CPE, précise les modalités de l'intervention.

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention avec l'AROEVEN pour la formation des délégués de Terminale du 6 octobre et la formation des élu(es) du CVL du 14 novembre 2022.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Autorisation à l'unanimité pour le chef d'établissement de signer la convention avec l'AROEVEN pour la formation des délégués de Terminale du 6 octobre et la formation des élu(es) du CVL du 14 novembre 2022.**

▪ **Contrats et conventions – Exercice 2023**

Madame MONNIER, Gestionnaire-Agent comptable, présente l'ensemble des contrats obligatoires que l'établissement doit reconduire annuellement.

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'autorisation pour le chef d'établissement de signer l'ensemble des conventions, des contrats et marchés du tableau présenté.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Autorisation à l'unanimité pour le chef d'établissement de signer l'ensemble des conventions, des contrats et marchés du tableau présenté.**

**II. AFFAIRES FINANCIÈRES :**

▪ **Sortie Lycéens au Cinéma**

Madame MONNIER, Gestionnaire-Agent comptable, présente les objectifs et modalités de l'action.

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'approbation de la programmation ainsi que les modalités de financement de l'action lycéens au cinéma 2022-2023, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Approbation à l'unanimité de la programmation ainsi que les modalités de financement de l'action lycéens au cinéma 2022-2023, dont le descriptif et le budget prévisionnel sont joints en annexe.**

▪ **Sortie Cinéma Lettres**

Madame MONNIER, Gestionnaire-Agent comptable, présente les objectifs et modalités de l'action.

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'approbation du projet de la sortie au cinéma ainsi que de la participation financière facultative des familles de 2€50 pour la sortie lycéens au cinéma pour l'année scolaire 2022-2023.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Approbation à l'unanimité du projet de la sortie au cinéma ainsi que de la participation financière facultative des familles de 2€50 pour la sortie lycéens au cinéma pour l'année scolaire 2022-2023.**

- **Frais de réception**

Madame MONNIER, Gestionnaire-Agent comptable, présente le cadre régissant les frais de réception dans un EPLE. Elle sollicite l'autorisation de certaines dépenses qui nécessitent l'accord du conseil d'administration (cf. liste des frais et dépenses éligibles au titre des frais de réception du lycée).

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'approbation de la liste des frais et dépenses éligibles au titre des frais de réception du lycée.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Approbation à l'unanimité de la liste des frais et dépenses éligibles au titre des frais de réception du lycée.**

- **Décision budgétaire modificative**

Madame MONNIER, Gestionnaire-Agent comptable, rappelle que l'établissement est directement impacté par l'augmentation des coûts de l'énergie. Elle précise que malgré des consommations en baisse, les factures ont été plus élevées. De ce fait, la totalité de la ligne budgétaire a été consommée dès le mois de juin. Pour cette raison, une demande à hauteur de 95 000 € a été effectuée auprès de la Région. Une réponse favorable de la collectivité territoriale a permis d'obtenir 52 343 €.

Madame MONNIER propose, pour compléter cette dotation, un prélèvement sur fonds de réserve à hauteur de 27 137,79 €

Madame MONNIER attire l'attention du conseil d'administration sur les difficultés à venir concernant le budget 2023.

Monsieur BOURGOIN, représentant des représentants, s'interroge sur le fait que malgré la surface importante des toits aucun panneau solaire ne soit installé. Un tel dispositif permettrait de faire des économies conséquentes.

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'approbation de la décision budgétaire modificative portant prélèvement sur fonds de roulement de 22 834,65 € au SRH et portant répartition d'une dotation de fonctionnement complémentaire de 52 343 € au ALO.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Approbation à l'unanimité de la décision budgétaire modificative portant prélèvement sur fonds de roulement de 22 834,65 € au SRH et portant répartition d'une dotation de fonctionnement complémentaire de 52 343 € au ALO.**

- **Modalités d'attribution des aides sociales**

Monsieur le Proviseur rappelle les enjeux des aides sociales et précise que cette demande est une priorité de l'institution.

Madame MONNIER, Gestionnaire-Agent comptable, précise que les lycées ne disposent plus d'une assistante sociale au sein des EPLE. Elle complète en détaillant les 3 types de fonds disponibles pour réaliser des aides auprès des familles. Le barème actuel avait été validé par le conseil d'administration du 8 février 2021 à partir des propositions réalisées par la DSDEN de Loire-Atlantique. Un nouveau barème est proposé à l'approbation du conseil d'administration afin de mieux répondre aux besoins identifiés. Cette modification devrait permettre de mieux aider les familles. Les nouvelles modalités seraient applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'approbation des modalités d'attribution des aides sociales comme prévu au document joint.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Approbation à l'unanimité des modalités d'attribution des aides sociales comme prévue au document joint.**

▪ **Tarifs du service de restauration – 2023**

Madame MONNIER, Gestionnaire-Agent comptable, explique le fonctionnement financier du service de restauration. Elle précise que ce service subit à la fois l'augmentation du coût des denrées, mais aussi celle de la viabilisation.

Madame MONNIER rappelle le niveau des différentes augmentations réalisées au cours des dernières années et précise que jusqu'à présent l'établissement pouvait limiter leur montant. Elle complète en précisant que la situation actuelle nécessite une augmentation exceptionnelle plus conséquente. De ce fait, une proposition est faite pour que le prix du repas de tous les convives soit augmenté de 4%.

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'approbation des tarifs du service restauration ainsi que le taux de participation aux charges communes.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Approbation à l'unanimité des tarifs du service restauration ainsi que le taux de participation aux charges communes.**

▪ **Tarifs dégradations – 2023**

Madame MONNIER, Gestionnaire-Agent comptable, rappelle les différents tarifs de dégradations votés durant l'année 2022 et propose de nouveaux tarifs pour l'année 2023.

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'approbation des tarifs des dégradations pour l'année 2023

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Approbation à l'unanimité des tarifs des dégradations pour l'année 2023**

▪ **Durées d'amortissement – 2023**

Madame MONNIER, Gestionnaire-Agent comptable, rappelle les principes liés aux durées d'amortissement et présente les durées soumises au vote pour l'année 2023.

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'approbation des durées d'amortissement pour l'année 2023.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Approbation à l'unanimité des durées d'amortissement pour l'année 2023**

▪ **Modalités d'utilisation de la taxe d'apprentissage – 2023**

Madame MONNIER, Gestionnaire-Agent comptable, rappelle les principes d'utilisation de la taxe d'apprentissage et précise les modalités prévues pour l'année 2023.

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'approbation des modalités d'utilisation de la taxe d'apprentissage pour l'année 2023.

Présents : 20	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 20
---------------	------------	----------------	-----------

**Approbation à l'unanimité des modalités d'utilisation de la taxe d'apprentissage pour l'année 2023.**

### **III. QUESTIONS PEDAGOGIQUES :**

#### **▪ Bilan de la rentrée 2022**

Monsieur le Proviseur dresse le bilan de la rentrée en précisant les effectifs et la structure de l'établissement. Il explique que, par rapport à la précédente année, le nombre d'élèves a diminué alors que le nombre de divisions est resté le même. De ce fait, les effectifs sont plutôt favorables à l'établissement ainsi, le nombre d'élèves par classe est moins important.

Cependant, cette situation avantageuse pour l'établissement n'efface pas les difficultés rencontrées en début d'année pour pourvoir à l'ensemble des besoins en enseignants (Cf. absence d'un professeur d'allemand et d'un professeur de français).

Monsieur le Proviseur rappelle aussi que les enseignants ont déposé plusieurs questions diverses dont l'une d'entre elles peut être traitée dans ce volet :

*« En ce début d'année, nous sommes toujours préoccupés par les horaires d'ouverture du CDI qui ne correspondent encore pas aux besoins des élèves et personnels. En effet, le CDI continue de fonctionner avec un unique poste de documentaliste (en temps partiel de droit) et le demi-poste demandé l'an dernier est resté lettre morte. Pouvez-vous nous indiquer dans quels délais un service fonctionnel sera rétabli grâce à un service civique provisoire ? »*

Monsieur BOURGOIN, représentant des enseignants, explique que le CDI est un outil sous-utilisé dans l'établissement du fait de sa fermeture régulière. Il indique qu'une pétition est proposée pour demander durablement un demi-poste supplémentaire qui permettrait de compléter le service de la documentaliste.

Monsieur le Proviseur rappelle que les demandes ont été effectuées et qu'il est en contact régulier avec les personnes qui recueillent les offres.

Monsieur le Proviseur procède à la lecture d'une deuxième question diverse qui rejoint cette première demande. La question évoque le manque de personnel dans le service vie scolaire :

*« Nous ne comprenons pas la réduction des effectifs des personnels Assistant d'Éducation alors que nos effectifs ne subissent qu'une légère baisse et que nos élèves restent captifs des transports dans des locaux dont les dimensions n'évoluent pas. Ne serait-il pas nécessaire pour le service de vie scolaire d'avoir un poste supplémentaire afin d'assurer tous les services régulièrement en tension (demi-pension, accueil matin et sortie) ? »*

Madame TORDJMAN, CPE, explique l'impact sur l'organisation et précise que le cumul des différentes contraintes entraîne une perte totale de 14h. Elle précise qu'une partie des heures perdues est liée au droit à la formation.

#### **▪ Répartition des Indemnités de Missions Particulières (IMP)**

Monsieur le Proviseur présente le tableau de répartition des IMP et précise que la dernière IMP du tableau a été renommée.

M. TELLIER, proviseur, soumet au vote l'approbation de la répartition des IMP.

<b>Présents : 20</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : 20</b>
----------------------	-------------------	-----------------------	------------------

**Approbation à l'unanimité de la répartition des IMP.**

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES :**

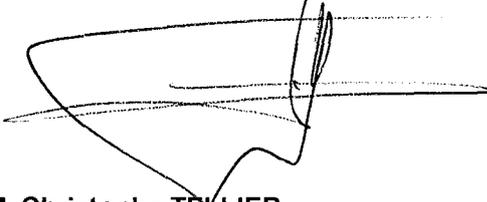
Monsieur le Proviseur présente la troisième et dernière question déposée par les représentants enseignants concernant la salubrité des modulaires :

« Les préfabriqués P1, P2, P3, P4 et P5 ont été l'an dernier inspectés pour l'amiante, mais qu'en est-il des analyses qui devaient être menées concernant la salubrité des locaux en particulier la mise en évidence d'absence de contamination fongique ? »

Madame MONNIER apporte des éléments de réponses et précise que l'insalubrité n'est pas établie, mais que plusieurs travaux sont déjà identifiés et programmés. Elle complète en indiquant que le principal problème réside dans l'accumulation de feuilles sur les toits et que ce problème ne trouve actuellement pas de solution puisque les agents n'ont pas l'autorisation d'effectuer le nettoyage pour des raisons de sécurité. Ce problème engendre une accumulation d'humidité et occasionne des odeurs d'humidité à l'intérieur des préfabriqués.

L'ordre du jour étant épuisé, M. TELLIER, proviseur, lève la séance à 20 h 31.

---

<p><b>Le secrétaire de séance</b></p>  <p><b>M. Cyril RICHARD</b></p>	<p><b>Le président de séance</b></p>  <p><b>M. Christophe TELLIER</b></p>
--	---